8 terroristes inexpulsables de France, nourris par le contribuable, merci l'Europe !

écrit par Christine Tasin | 10 novembre 2015

> *En France, huit étrangers condamnés pour des faits de terrorisme ou soupçonnés d'appel au jihad sont assignés à résidence dans des villages ou des petites villes. Souvent logés à l'hôtel, ils ont l'obligation de pointer plusieurs fois par jour à la gendarmerie ou au commissariat, et l'interdiction absolue de sortir des limites de leur commune. Ces hommes auraient dû être expulsés de France, car ils sont frappés d'une interdiction définitive du territoire. Mais la Cour européenne des droits de l'homme a interdit à l'Etat français de les renvoyer dans leur pays d'origine, où ils risquent la peine de mort, la torture ou de mauvais traitements.*
>
> *Pour certains, la situation s'éternise, parfois depuis plus de dix ans.*

http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-envoye-special-assignes-a-residence-indesirables-mais-inexpulsables_1160561.html

La présentation de la video est intéressante : « *Qui sont ces hommes ? Sont-ils dangereux ? «*

C’est en effet une bonne question… Pour que l’Etat français se résigne à prononcer l’expulsion de terroristes, il en faut beaucoup…

Une fois de plus la Cour européenne des Droits de l’homme se mêle de ce qui ne la regarde pas. Dehors, et que le terroriste se débrouille pour trouver pays à son pied ! Et s’il est condamné à mort dans son pays ce n’est pas moi qui vais pleurer.

En l’occurrence, la double peine ce sont les contribuables français qui l’ont, non seulement ils paient pour un terroriste mais en plus ils risquent leur vie en le gardant sur leur sol.

Christine Tasin